



10675268178

Concours / Examen : SERGENT SPP  
Session : 2024 Type : INTERNE  
Spécialité :  
Epreuve : COMPTE RENDU OPÉRATIONNEL

LAFLOTTE, le 08 Mars 2024

Caporal Chef ALLO  
Chef BAL FPTSR 01  
Centre de Secours LAFLOTTE

au

Capitaine PERRIER  
Chef de Centre Centre de Secours LAFLOTTE

sous couvert de  
Adjudant Chef BULLE  
Chef d'agis FPTSR 01

Objet : Compte rendu d'intervention

Référence : Intervention pour feu d'habitation 08/03/2024

Mon Capitaine,

le 08 mars 2024 à 10h40 le FPTSR 01 du Centre de secours de LAFLOTTE est engagé pour un feu d'habitation au 8 Grande rue, commune de LAFLOTTE. Je suis engagé en tant que Chef BAL sous les ordres de l'adjudant-chef BULLE, chef d'agis. Nous disposons d'informations

1...3..

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

complémentaires stipulées sur le ticket de départ qui précise la réception de plusieurs appels et des flammes qui sortent par les fenêtres du RDC.

Pendant le transit, à la demande du CA, nous repérons les différents points d'eau à proximité du sinistre.

À notre arrivée sur les lieux, nous constatons la présence des éléments stipulés sur le ticket de départ.

Suite à sa reconnaissance, le CA nous donne l'ordre de réaliser deux missions successives, la priorité étant systématiquement donnée à l'eau aux bâches. la première mission, celle d'établir une division à l'entrée du bâtiment ; la seconde mission, celle d'alimenter l'engin.

Après avoir réalisé la première mission, nous optons pour

l'utilisation du poteau d'incendie (PI) le plus proche soit le PI n°3 situé à 100m de l'engin. Conformément aux règles d'utilisation d'un PI, l'équipier BSL, le sapeur PLATE, tente de purger le poteau. Nous constatons rapidement que celui-ci est défectueux. Parallèlement, une personne présente nous informe que le poteau est hors d'usage suite à des actes de vandalisme. L'ensemble de la Défense Extérieure Contre les Incendie (DEci) est conçue en fonction des risques à couvrir. La compétence de service public DEci est confiée aux communes ou transférée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Pour palier la défection du PI n°3, je décide de réaliser l'alimentation de l'engin au PI n°4 qui se situe à l'opposé du PI n°3 par rapport à l'emplacement de l'engin.

Nous réalisons, sur le PI n°4 la seconde mission donnée par notre CA puis nous lui rendons compte. Celui-ci nous informe que le manque de rapidité d'exécution de notre seconde mission a été préjudiciable car il a stoppé les actions sur le feu

entamées par le BAT. En effet, après l'extinction de la première pièce, le BAT a été en rupture d'eau et a dû se replier. Cette action de repli a eu pour conséquence la propagation de l'incendie au sein de l'appartement sinistré.

Suite à cette intervention, deux axes de travail peuvent être étudiés afin d'éviter le renouvellement de ce type d'incident soit la communication et la coopération autour de la DECI. La communication à destination du grand public d'une part afin de faire prendre conscience à chacun que le bon fonctionnement des PI est un élément de sécurité pour tous ; la communication interne d'autre part. La rédaction d'un RETEX pourrait être enrichissant. La communication interne a été insuffisante. Si j'avais averti le CA de la situation problématique avec le PI, celui-ci l'aurait pris en considération dans la mise en œuvre de ses moyens.

Le second axe de travail relève d'un travail coopératif accentué entre les Centres de secours et les communes ou EPCI. Comme précisé dans le Guide des Techniques Opérationnelles "Établissement et technique d'extinction" les Services d'Incendie et de Secours ont un rôle à jouer dans la DECI soit "les reconnaissances opérationnelles et leur suivi sont à la charge des SIS qui en assure le recensement à des fins opérationnelles". Une communication efficiente entre les différents acteurs de la DECI peut être une source d'amélioration de la réalisation de nos missions.

CCH ALIO.

..... / .....